



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/700
9 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRÉ DATÉE DU 8 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les cas indiqués ci-après de violation des dispositions du cessez-le-feu entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, perpétrés par ce dernier.

1. Le 19 janvier 1997, à 15 heures, trois soldats iraqiens stationnés aux environs du point de coordonnées géographiques 38S ND 4200005000 sur la feuille Khosravi, au nord de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land, qui observaient la zone, ont déployé une mitrailleuse sur le toit du poste de garde de Mandaria.
2. Le 26 janvier 1997, à 13 heures, une pelle mécanique iraquienne a été observée creusant des excavations au point de coordonnées géographiques 38S NC 5100036000 sur la feuille Sumar, à l'ouest de la borne frontière No 40/4.
3. Le 29 janvier 1997, cinq soldats iraqiens ont pénétré dans la zone située autour du point de coordonnées géographiques 38S NC 5710038600 sur la feuille Sumar, à l'ouest de la borne frontière No 40/4 et ils y sont restés.
4. Le 30 janvier 1997, trois officiers supérieurs iraqiens se sont rendus au poste de garde de Mandaria au point de coordonnées géographiques 38S ND 4200005000 sur la feuille Khosravi, au nord de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land.
5. Le même jour, cinq véhicules iraqiens, transportant 10 soldats et un certain nombre de membres de tribus iraqiennes, ont pénétré dans la zone située aux points de coordonnées géographiques 38S NC 6160025600 et 38S NC 6800021000 sur la feuille Kani Sheikh, au sud du poste de garde de Ghalalem et de la borne frontière No 39/1, et ils y sont restés.
6. Le 31 janvier 1997, à 14 h 50, un aéronef non identifié a été observé survolant du nord-ouest vers le sud la zone de Hoor al-Hovaiza.
7. Le 1er février 1997, à 1 heure, les gardes du poste de garde côtière de Dirifarm à Khorramshahr ont observé un plongeur dans les marais situés à proximité du dock. Lorsque les gardes ont réagi, le plongeur s'est retiré.

8. Le même jour, à 13 heures et à 14 h 30, des militaires iraqiens basés de l'autre côté du dock flottant de Khosro-Abad, autour du point de coordonnées géographiques 39R TP 4000051000 sur la feuille Abadan, ont mis le feu au marais et aux palmeraies sur leur territoire.

9. Le 1er février 1997, à 20 h 45, quatre bateaux iraqiens ont été observés naviguant autour du point de coordonnées géographiques 38R QV 5500053000 sur la feuille ouest de Jofeir-2, au sud de la borne frontière No 14/A5, dans le no man's land.

10. Le 3 février 1997, à midi, trois soldats iraqiens accompagnés de deux têtes de bétail ont été observés aux alentours d'un point situé sur la feuille sud de Naft-Shahr, entre les bornes frontière Nos 44/8 et 44/9. Ils ont quitté la zone une heure plus tard.

11. Le même jour, à 15 h 50, les gardes du poste de garde côtier de Dirifarm ont observé une patrouille iraqienne comprenant trois soldats à une distance de 800 mètres du poste. Lorsque les gardes ont réagi, les soldats iraqiens se sont retirés dans les marais.

12. Le 4 février 1997, à 2 h 30, trois soldats iraqiens ont été observés à deux reprises à l'ouest et à l'est du poste frontalier de Hodood, dans la zone de Khorramshahr. Lorsque les gardes ont réagi, les soldats iraqiens se sont enfuis.

13. Le 5 février 1997, à 16 h 30, des contrebandiers iraqiens ont été interceptés par les gardes frontaliers iraniens au point de coordonnées géographiques 38S ND 6960025600 sur la feuille de Ghalama, à l'est de la borne frontière No 60/3. À la suite de l'échange de feux qui en a résulté, ils se sont enfuis en territoire iraqien en laissant derrière eux un kalashnikov.

14. Le 6 février 1997, à 4 heures, trois bateaux non immatriculés, avec chacun trois personnes à bord, qui s'approchaient du poste de garde iranien situé au sud de Hoor al-Hovaiza, ont été interceptés par des gardes frontière iraniens. Lorsque les forces iraniennes ont réagi, les bateaux se sont enfuis.

15. Le 7 février 1997, un hélicoptère iraqien a été observé patrouillant au nord de la zone de Khaneghein et survolant les hauteurs de Khosravi de l'autre côté de la frontière.

16. Le 9 février 1997, à 8 heures, des troupes iraqiennes ont été observées nivelant la zone située au sud du poste iraqien de Mandaria au point de coordonnées géographiques 38S ND 4200004000 sur la carte de Khosravi, au sud de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land.

17. Le même jour, à 1 h 15, des contrebandiers iraqiens, qui avaient l'intention de pénétrer dans le territoire iranien, ont été interceptés par les gardes frontière iraniens à environ 500 mètres du poste de garde iranien Shaheed Assad et ils se sont ensuite enfuis en territoire iraqien.

18. Le même jour, à 11 h 30, trois véhicules iraqiens, dont deux minibus, transportant 14 personnes, ont été observés se déplaçant au point de coordonnées

géographiques 38S NC 4500099500 sur la feuille de Khosravi, au sud-ouest des bornes frontière Nos 51 et 52, dans le no man's land.

19. Le même jour, à 15 h 30, trois individus en uniforme militaire ont tiré en direction des gardes frontière iraniens au point de coordonnées géographiques 38S ND 6650029700 sur la feuille de Ghasr-e-Shirin entre le nord et le sud des bornes frontière Nos 66/5 et 66/6. Lorsque les gardes iraniens ont réagi, ils se sont enfuis dans le territoire iraquien.

20. Le 9 février 1997, à 16 h 45, cinq soldats iraquiens ont été vus construisant des talus au point de coordonnées géographiques 38S NC 5300096000 sur la feuille Kharatha, à l'ouest de la borne frontière No 47, dans le no man's land.

21. Le même jour, à 18 heures, 30 éléments iraquiens se sont mis à dresser trois tentes au point de coordonnées géographiques 38S NC 3680099400 sur la feuille Khosravi, à l'ouest des bornes frontière Nos 51 et 52.

22. Le 10 février 1997, à 9 h 50, quatre officiers supérieurs iraquiens se sont rendus dans le poste de garde iraquien de Mandaria au point de coordonnées géographiques 38S ND 4200005000 sur la feuille Khosravi, à l'ouest de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land. Ils ont quitté la zone à midi le même jour.

23. Le même jour, à 9 h 50, un semi-remorque iraquien transportant une chargeuse a été observé traversant depuis Ghasr-e-Shirin.

24. Le 12 février 1997, à 20 heures et à 20 h 40, on a entendu le bruit de trois tirs de mortier et deux fusées éclairantes ont été vues aux alentours des points de coordonnées géographiques 38R QV 5600073000 et 38R QV 5500073000 sur la feuille sud de Hoor al-Hovaiza, au sud-ouest et à l'est de la borne frontière No 14B.

25. Le même jour, à 10 h 40, on a entendu une explosion de forte puissance autour du point de coordonnées géographiques 39R TQ 1550003000 sur la feuille Nim-Eistgah-Navad, au nord de la borne frontière No 7/14, dans le no man's land.

26. Le même jour, à 9 h 50, cinq véhicules iraquiens dont un minibus, transportant 23 personnes, ont été observés se déplaçant au point de coordonnées géographiques 38S NC 4500099000 sur la feuille Khosravi, au sud des bornes frontière Nos 51 et 52 dans le no man's land.

27. Le 13 février 1997, du personnel iraquien s'est mis à dresser une tente pour quatre personnes au point de coordonnées géographiques 38S NC 52699996200 sur la feuille Kharatha, dans le no man's land, entre le sud et le nord des bornes frontière Nos 47 et 48, en face du poste central d'Amina. La tente camouflée était dressée à 100 mètres de la borne frontière et servait de base pour photographe des hélicoptères iraniens.

28. Le même jour, à midi, cinq bateaux à moteur iraquiens se sont approchés des navires coulés au point de coordonnées géographiques 39R TP 3700059000 sur la

feuille Abadan, dans l'Arvand Rud. Après avoir déposé les personnes à bord, les bateaux ont quitté la zone.

29. Le 14 février 1997, à 9 h 15, un hélicoptère iraquien a été observé survolant la zone de Hoor al-Hovaiza en s'enfonçant dans le territoire iraquien de l'autre côté de la frontière.

30. Le 15 février 1997, six éléments iraqiens se sont mis à dresser une tente au point de coordonnées géographiques 38S NC 4300082000 sur la feuille Naft-Shahr.

31. Le même jour, entre 25 et 30 éléments iraqiens ont été observés faisant des exercices au point de coordonnées géographiques 38S ND 3900012000 sur la feuille Khosravi, entre les bornes frontière Nos 56 et 56/1, en face de Darband-Joogh en Iran.

32. Le 16 février 1997, à 8 heures, une niveleuse, un camion IFA et des éléments iraqiens ont été observés nivelant la zone située au sud du poste iraquien de Mandaria, au point de coordonnées géographiques 38S ND 4200004000 sur la feuille de Khosravi, au sud de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land.

33. Le même jour, des éléments ont tiré des balles et des fusées éclairantes dans la zone de Hoor al-Hovaiza.

34. Le même jour, un aéronef non identifié a été entendu survolant la zone de Faw, de l'autre côté de la frontière.

35. Le même jour, quatre éléments iraqiens à bord de deux bateaux ont été observés dans la zone de Hoor al-Hovaiza, de l'autre côte de la base de Ghamar-Banihashem.

36. Le même jour, quatre bateaux iraqiens qui s'étaient infiltrés dans le territoire de la République islamique d'Iran, avaient l'intention de s'approcher de la garde frontière iranienne au point de coordonnées géographiques 38R QV 5700059000 sur la feuille ouest de Jofeir-2, au nord de la borne frontière No 14/A5. Lorsque les forces iraniennes ont réagi, les bateaux se sont enfuis.

37. Le même jour, les forces iraqiennes stationnées au poste de garde de Sadr-Arafat, au point de coordonnées géographiques 38S NB 9700065000 sur la feuille de Mehran, entre les bornes frontière Nos 30/1 et 31, ont été renforcées.

38. Le 17 février 1997, à 10 h 30, 10 éléments iraqiens ont enlevé une tente au point de coordonnées géographiques 38S ND 3750001600 sur la feuille Khosravi, au nord-ouest de la borne frontière No 53. Ensuite, ils ont commencé à dresser deux tentes au point de coordonnées géographiques 38S NC 6100023000 sur la feuille Kani-Sheikh.

39. Le même jour, à 15 h 50, un bateau iraquien avec six hommes d'équipage a été observé faisant route vers Khorramshahr depuis la frontière iraquienne.

40. Le même jour, de 16 h 30 à 16 h 60, un hélicoptère iraquien a été observé survolant et patrouillant les postes de garde de Doraji, Mohammad Ghassem et Zorbatia en Iraq.

41. Le même jour, à 19 h 40, les gardes frontière iraniens ont essuyé des tirs de troupes iraqiennes armées d'armes légères au point de coordonnées géographiques 38R QV 5500044000 sur la feuille Jofeir-2, au nord de la borne frontière No 14/A3, dans le no man's land.

42. Le même jour, des véhicules iraqiens transportant chacun entre trois et huit personnes ont été observés roulant sur les routes de Naft-Shahr, Khosravi et Sumar.

43. Le même jour, des ouvriers iraqiens ont été observés réparant et construisant la route autour du poste de garde iraquien de Mandaria au point de coordonnées géographiques 38S ND 4300004000 sur la feuille Khosravi, en face du poste de garde iranien de Velayat-Gashteh, entre les bornes frontière Nos 53 et 53/1, dans le no man's land.

44. Le 18 février 1997, à 18 heures, des troupes iraqiennes ont installé une mitrailleuse Grinov sur le toit du poste de garde de Mandaria, au point de coordonnées géographiques 38S ND 4200005000 sur la feuille Khosravi, au nord de la borne frontière No 53/2, dans le no man's land. Trois soldats, serveurs des mitrailleuses, sont toujours présents à la tour d'observation.

45. Le 18 février 1997, cinq véhicules iraqiens, dont l'un était équipé d'une mitrailleuse, et qui transportaient de 20 à 30 hommes ont été observés faisant route entre le point de coordonnées géographiques 38S ND 6200025000 sur la feuille Ghasr-e-Shirin, au nord de Majid-Ghadir-Agha, et le point de coordonnées géographiques 38S ND 5300025000 sur la feuille Ghasr-e-Shirin, au nord du poste de garde de Piroz-Khan.

46. Le même jour, 10 soldats iraqiens ont, à l'aide d'une grue et d'un semi-remorque, transporté un conteneur depuis l'intersection à trois voies de Halvan, au point de coordonnées géographiques 38S ND 3800001000 sur la feuille Khosravi, à l'ouest des bornes frontière Nos 53 et 53/1, jusqu'à Khaneghein.

47. Le même jour, un hélicoptère iraquien a été observé survolant la zone de Velayat-Gashteh en République islamique d'Iran, au point de coordonnées géographiques 38S ND 3900003000, sur la feuille Khosravi, à l'ouest de la borne frontière No 53/1.

48. Le 19 février 1997, à 13 h 20, une patrouille iraquienne composée de quatre soldats a quitté le point de coordonnées géographiques 38S NC 4770054400 sur la feuille Sumar, au nord-ouest de la borne frontière No 44/7, dans le no man's land. Après avoir patrouillé pendant deux heures au point de coordonnées géographiques 38S NC 4460050400 sur la feuille Naft-Shahr, au sud de la borne frontière No 44/10, les éléments iraqiens ont regagné leur position initiale.

49. Le même jour, à 15 h 30, deux aéronefs non identifiés ont été observés volant d'est en ouest au point de coordonnées géographiques 38R QV 5400072000 sur la feuille Hoor al-Hovaiza, à la borne frontière No 14B.

50. Le même jour, des troupes iraqiennes ont commencé à construire un talus de 1 500 mètres de long ainsi que six mamelons, à une distance comprise entre 200 et 500 mètres de l'Arvand Rud, en face de Khorso-Abad dans la région d'Abadan.

51. Le 22 février 1997, à 7 h 40, une chargeuse militaire iraqienne accompagnée de trois Kurdes iraqiens a été observée démantelant des bastions et ramassant des débris, dans le no man's land, en face de Ghasr-e-Shirin.

52. Le même jour, à 12 h 40, une niveleuse iraqienne a été observée opérant dans le no man's land, en face de la frontière à Khorramshahr.

53. Le 25 février 1997, à 1 h 20, une forte explosion a été entendue provenant de l'intérieur du territoire iraqien aux environs du point de coordonnées géographiques 39R TQ 1500002000 sur la feuille Nim-Eistgah-Navad, au nord des bornes frontière Nos 7/13 et 7/14, dans le no man's land.

54. Le même jour, à 9 h 15, un véhicule iraqien IFA transportant 15 personnes a quitté Mandali pour la région de Sumar. Il a déposé six personnes au point de coordonnées géographiques 38S NC 5400039000 sur la feuille Sumar, à l'ouest de la borne frontière No 40/5, et a quitté la zone après un certain temps.

55. Le 27 février 1997, à midi, une jeep iraqienne transportant six personnes a été observée faisant route au point de coordonnées géographiques 38S ND 6100024000 sur la feuille Ghasr-e-Shirin, au nord de Berar-Aziz, dans le no man's land. Au même moment, 12 explosions ont été entendues dans cette zone.

56. Le même jour, à 19 heures, un hélicoptère iraqien a atterri en face des hauteurs de Hamrein (région de l'Anbar), à l'intérieur du territoire iraqien. Il a quitté la zone après un certain temps.

57. Le même jour, une vingtaine d'éléments iraqiens ont été observés se déplaçant et patrouillant autour des points de coordonnées géographiques 39R QA 8000340000, 38R QA 6300028000 et 38R TQ 1400012000 sur la feuille nord de Hoor al-Hovaiza, à l'ouest des bornes frontière Nos 18/3 et 7/20 et au sud et au sud-ouest des bornes frontière Nos 21/1, 21/2 et 21/3.

58. Le 28 février 1997, huit véhicules iraqiens ont été observés circulant sur les routes aux alentours de Naft-Shahr.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Majid TAKH-RAVANCHI
